

M. Pinard, sans tomber dans le compte rendu parallèle, ou autre. Ce n'est pas chose commode. M. Limayrac, avec sa grande habitude de tourner... les difficultés, y suffisait à peine. Un successeur inexpérimenté y pourrait échouer.

Le duc d'Aumale vient de faire paraître une brochure intitulée: *Qu'a-t-on fait de la France?* Imprimée tout à la fois en Belgique, en Suisse et en Angleterre; elle n'a été, — il est inutile de le dire, — ni imprimée, ni admise à circuler en France. (Gazette de France).

Signalons une jolie caricature dans le *Charivari* — Trois personnages habillés, le premier en turc, le second en italien, le troisième en compatriote de M. de Bismarck frappent à la porte du cabinet sur lesquels sont écrits ces noms: *docteur Dreyse, docteur Noël, docteur Chassepot.* — En légende, le dessinateur a mis: CONSULTATIONS NON GRATUITES !

Une correspondance parisienne dément en ces termes le bruit du prochain mariage de Mlle Patti avec le marquis de Caux:

« A propos des italiens, vous savez que Mlle Patti ne se marie point, et le plus joli de la chose, c'est elle qui refuse millions, armoiries, fiancé charmant et tout. L'admirable enfant n'aime et ne veut aimer, dit-elle, que son art. On verra, mademoiselle, on verra quand vous irez du côté de la trentaine. La Soutag aussi, la Cruvelli aussi laissent se morfondre l'amour et l'hymen, surpris de se trouver ensemble à la porte d'une loge d'actrice. Elles sont comesses toutes deux. Vous le savez »

Pour la chronique du jour: A. DORMEUIL.

### CHRONIQUE LOCALE

Nous apprenons par hasard qu'on procède, en ce moment à la vérification des poids et mesures. Chaque année, on prévenait les marchands par la voie des journaux. Cette fois on a cru devoir s'en dispenser. Pourquoi? Nous n'en savons rien.

Dans certains départements, les journaux font payer à raison de 10, 15 ou 20 centimes la ligne l'insertion des documents administratifs.

Quant à nous, nous avons toujours inséré gratuitement les communications présentant un caractère d'intérêt public de quelque part, qu'elles vinssent. Les personnes à qui cela incombe ne doivent donc s'en prendre qu'à elles-mêmes si tant de mesures administratives passent inaperçues.

Nous rappelons qu'à dater de jeudi prochain, des portions à cinq centimes seront délivrées, tous les jours, dans les asiles de Blanchemaille, de l'Hommelet et de Sainte-Elisabeth.

M. l'abbé Thomas, vicaire de la paroisse Saint-Martin, est nommé curé de Crèvecœur.

M. Renard, vicaire de Linselles, est transféré à Saint-Martin, de Roubaix.

Nous recevons ce matin la douzième lettre d'un monsieur qui croit avoir fait une découverte incomparable et nous reproche de garder le silence sur son « génie » méconnu. Voilà un mois que cela dure. Nous prions instamment ce monsieur de cesser sa correspondance. Nous ne croyons pas devoir donner l'aide de notre publicité à ce qui n'est, en définitive, qu'un procédé d'exploitation publique. Qu'il s'adresse ailleurs.

Le cas de ce monsieur nous rappelle une anecdote assez intéressante:

M. A..., conseiller municipal de la ville de... voulait à tout prix de la publicité. Il s'adresse pour ce à un journaliste de la localité, M. B..., qui, vaincu par ses instances, promet de parler beaucoup de lui. En effet, le lendemain, M. A... est dans la jubilation; il a lu ceci dans le journal: « M. A... notre intelligent administrateur, que nous avons rencontré hier, nous a fait l'honneur de nous donner, relativement aux affaires municipales, des conseils dont nous avons pris bonne note. »

Au deuxième numéro du journal, M. A... lit absolument la même chose.

Au troisième, id.

Au quatrième, id.

Au cinquième, le conseiller municipal court chez le journaliste: « Que diable, mon cher, vous répétez toujours la même chose et à la même place. »

Au sixième numéro, il n'y avait rien; seulement la phrase était imprimée en note d'un article sur le conseil municipal.

M. A... palit; il recourt chez M. B... « Mais c'est une mystification? »

Au septième, M. A... lit: « Notre intelligent administrateur, M. A... pense que nous avons voulu le mystifier en écrivant cette phrase. (Ici la phrase). »

M. A... devient furieux; il revole au bureau du journal: « Je vous ferai un procès ! »

Au huitième numéro, on lisait: « M. A... veut nous faire un procès par ce que nous avons imprimé cette phrase. » (Ici la phrase).

Le conseiller municipal, plus furieux que jamais, envoie un cartel à M. B... Au neuvième numéro, M. B... écrit: « M. A... nous renvoie un cartel parce

que nous avons commis la phrase suivante: « (Ici la phrase). »

Le lendemain, on se bat. M. A... est blessé au bras gauche.

Dans le numéro suivant, M. B... rapporte les circonstances de son duel, arrivé, ajoute-t-il, par ce qu'il avait imprimé la phrase suivante. (Ici la phrase).

Le conseiller municipal s'étant tu, la phrase ne parut plus que dix fois dans le journal.

Mais M. A..., guéri de sa manie de publicité en même temps que de sa blessure, s'avisa de donner sa démission.

Deux ouvriers tisserands, les rommés Louis Cartigny (53 ans) et Désire Castelain (25 ans), viennent d'être mis en arrestation comme prévenus de viol.

Les autres arrestations que nous avons à signaler aujourd'hui, présentent peu d'intérêt. C'est d'abord, un fraudeur de Roubaix, Jules Kint, arrêté à Leers, porteur de 14 kilog. de tabac; puis une petite mendicante de 14 ans, Marie Monceau, qui, comme tant d'autres, préfère implorer la charité publique que de chercher à vivre en travaillant.

Dimanche matin, dans le quartier du Moulin, M<sup>me</sup> D... se rendant chez l'épicière sa voisine, s'aperçut que la porte de la boutique était fermée. Conjecturant que les habitants de cette maison étaient sortis, elle retournait chez elle, lorsqu'elle vit un chassiss ouvert dans une place adjacente à la boutique et un individu qui paraissait vouloir ouvrir une garde-robe. La brave dame n'eut rien de plus pressé que de crier: *Au voleur!*

A cet appel qui lui causa plus de frayeur que ne l'eussent fait les sept trompettes du jugement dernier, l'homme quitta son travail et prit la fuite par la porte de derrière. On ne put ni l'arrêter, ni le reconnaître. Il s'est, du reste, retiré les mains vides.

Hier, dans la soirée, la servante de M<sup>me</sup> V..., Grande-Rue, s'en alla, au mépris des règlements de police, jeter ses épluchures sur le bord de la chaussée. Quelques heures plus tard, méritant le couvert pour le souper, elle s'aperçut qu'il lui manquait une fourchette d'argent. Il fallut en faire la confession à Madame qui, déjà fort mécontente de sa domestique, profita de la circonstance pour lui donner son congé... Notre cordon-bleu, au désespoir, s'en alla se coucher et, toute la nuit, rêva fourchette d'argent et bureau de placement.

A son réveil, frappée d'une idée subite, elle courut dans la rue, au mouceau d'épluchures encore intact, et y trouva la fourchette qui fut remise en triomphe à M<sup>me</sup> V... à son lever.

#### SOCIÉTÉ DES BAINS ET LAVOIRS PUBLICS DE ROUBAIX.

Voici les numéros des actions sortis au tirage qui a eu lieu en assemblée générale le 3 de ce mois:

123	321	541	339
253	647	472	537
506	127	112	
240	92	385	
567	171	557	

Les titulaires de ces actions peuvent se présenter chez le gérant pour en toucher le montant.

#### Société de Consommation de Roubaix.

##### INVENTAIRE AU 28 JANVIER 1868.

Le nombre de sociétaires qui était à la fin de l'année de 270, n'est plus aujourd'hui que de 236, par suite de la sortie de 41 sociétaires et de la rentrée de 7 nouveaux.

La réserve qui était l'an dernier de fr. 646-92 s'est augmentée au dernier inventaire de fr. 889-48, soit en total fr. 1,536-40.

Les dépôts appartenant aux sociétaires montaient l'an dernier à fr. 1,244-55. — Ils se sont accrus de la part des bénéficiaires dus aux sociétaires, compris le montant des deux primes, soit fr. 2,781-58. — En total fr. 4,026-13. — On a remboursé en janvier fr. 2,260-65. — Reste donc en dépôt fr. 1,765-48.

Nous avons vendu en janvier 22,002 k. de pain, et le montant du chiffre d'affaires est de fr. 9,932-95 compris les ventes de sons.

##### ACTIF.

Sommes payées en terrain et bâtiments de la boulangerie	fr. 25,274-25	
Mobilier industriel	3,300-00	
Farines brutes 11,920 k. à 44 fr.	5,244-80	
Farines premières et gruaux	4,100 k. à 53 fr.	1,643-00
Sons	67-30	
142 pain en rayon à 76 c.	108-92	
Charbon, paille et avoine	215-00	
Encaisse au 28 janvier	2,598-35	
Total	38,451-82	

##### PASSIF.

246 cotisations à 10 fr.	2,360-00
Réserve	1,536-40
Sommes prêtées	31,500-00
Dépôts aux sociétaires	1,765-48
Dû à divers	880-00
Total	38,041-88

Bénéfice du mois de janvier. 409-94

Pour toute la chronique locale: J. REBOUX.

### FAITS DIVERS

— La Situation, dit qu'un duel à eu lieu la semaine dernière en Belgique entre deux hommes de lettres français, M. N... et M. M...

— La ville de Limoges, qui est souvent éprouvée par les incendies, a été encore témoin d'un incendie considérable, qui a été l'avant-dernière nuit, rue des Carmes.

Le feu, dit le *Courrier du Centre*, s'est déclaré, vers une heure et demie du matin, dans la maison d'un boulanger, et a pris sur-le-champ des proportions terribles.

Un café-restaurant, placé à l'angle formé par la rue des Petits-Carmes et la rue Porte-Panet, a été entièrement brûlé, ainsi que quatre maisons, dont deux situées rue des Petits-Carmes et deux rue Porte-Panet.

Les flammes ont respecté une maison à la quelle se rattache un précieux souvenir historique: celle où est né le maréchal Jourdan. Elle touchait cependant le magasin où l'incendie s'est déclaré.

Le feu a consumé cinq maisons.

Il s'est développé avec une telle rapidité qu'il eût coûté la vie à plusieurs personnes, sans le courage du sieur Colas, batteur de pâte. Cet homme, grâce à son sang-froid remarquable et à une force peu ordinaire, a arraché aux flammes les enfants du boulanger Léonard, enfermés dans une chambre au premier étage, Léonard lui-même, qui était couché dans une chambre au second, et Cazelas, garçon boulanger qui se trouvait dans une mansarde.

Quelques instants après, Colas descendait de sa chambre Mme veuve Mortierol, âgée de quatre-vingts ans. L'infortunée eût infailliblement péri sans l'intrepidité de ce brave homme.

Hier, à une heure de l'après-midi, l'incendie durait encore, mais on en était maître.

Les pertes sont évaluées à environ 80,000 francs.

Les journaux des ports de mer nous ont signalés ces jours-ci plusieurs sinistres: A Bonlogne, on a appris la perte, corps et biens du navire *Heléna* revenant de Lestubal (Portugal) avec un chargement de sol, cinq hommes ont péri et parmi eux, le patron, M. J. F. Cousin un des plus braves marins du port de Boulogne.

A Gravenelle, c'est un bateau, le *Duquesne*, qui a sombré dans la nuit du dimanche au lundi, les deux hommes qui le montaient ont péri.

— Un échantillon des mœurs du Tennessee:

Le shérif du village de Dyarburg, du nom de Parkington, ayant un mandat d'arrestation contre un habitant de la localité, appelé Duncan, a voulu l'exécuter. Mais Duncan, qui tenait à rester libre, a tiré sur le shérif et lui a fracassé la main. Le fils du shérif s'est alors mis à la partie et a tué Duncan; le fils de Duncan a tué le fils du shérif; le shérif a tué le fils de Duncan, et le combat finit faute de combattants.

La dépêche qui raconte l'histoire ajoute qu'il règne une grande agitation dans le village où les Parkington et Duncan ont de nombreux parents et amis. On redoute un évergement général.

Ils vont bien, dans le Tennessee.

— Il n'y a plus moyen de vivre à Naples. Cette ville, en effet, est loin d'être le séjour de la sécurité en ce moment. Aussi les rues sont-elles désertes dès que vient le soir, tant il est dangereux de sortir de chez soi. Les agressions et les assassinats sont à l'ordre du jour.

Il y a quelques jours, le cuisinier du chancelier du consulat de France a été attaqué et dévalisé, vers sept heures du soir, au coin de la rue Poerio.

Le 16 janvier, M. Paresi attaqué et volé, à huit heures et demie du soir, près de la rivière di Chiala, recevait, quelques instants après, les compliments du questeur auquel il portait plainte, d'en être quitte à si bon marché et de n'avoir pas, de plus, été assassiné. Le 17, on lui faisait savoir que, sur sa plainte, soixante personnes avaient été arrêtées; malheureusement, dans ces soixante incarcérées, (qui certes méritaient de l'être à un titre ou à un autre), M. Paresi ne retrouva pas ses voleurs.

Le 18, sur la route de Pausilipe, à sept heures du soir, un malheureux jeune homme qui se dirigeait vers Naples a été assassiné, frappé de six coups de couteau.

30 13,273 100 84 48,158 50 437 8,065 50 189 28,440 50

32 24,206 100 85 36,519 50 138 50,512 50 191 41,918 50

33 12,217 100 86 7,994 50 139 14,415 50 192 33,514 50

34 21,347 100 87 12,539 50 140 33,914 50 193 47,144 50

35 37,435 100 88 53,417 50 141 10,001 50 194 47,413 50

36 59,668 100 89 52,620 50 142 33,137 50 195 13,736 50

37 59,835 100 90 44,634 50 143 24,185 50 196 14,511 50

38 56,845 100 91 22,836 50 144 31,162 50 197 19,849 50

39 40,778 100 92 20,415 50 145 24,916 50 198 58,050 50

40 56,609 100 93 56,034 50 146 54,322 50 199 35,786 50

41 50,247 100 94 32,985 50 147 57,950 50 200 3,334 50

42 39,624 50 95 9,724 50 148 51,078 50 201 18,940 50

43 20,658 50 96 33,689 50 149 6,885 50 202 32,053 50

44 16,336 50 97 35,812 50 150 43,926 50 203 33,203 50

45 53,255 50 98 53,130 50 151 15,278 50 204 45,004 50

46 29,146 50 99 22,119 50 152 6,983 50 205 59,127 50

47 3,898 50 100 52,921 50 153 34,906 50 206 56,975 50

48 49,206 50 101 58,444 50 154 3,803 50 207 5,835 50

49 27,209 50 102 20,349 50 155 35,601 50 208 55,676 50

50 40,569 50 103 21,735 50 156 35,879 50 209 46,438 50

51 7,405 50 104 41,404 50 157 58,784 50 210 13,400 50

52 43,825 50 105 43,344 50 158 26,771 50 211 14,739 50

53 14,489 50 106 10,714 50 159 21,860 50

bord des effets d'habillement, ensuite ils se mirent en devoir d'enlever la partie non avariée de la cargaison, environ 3,000 kil. de blé.

Le capitaine s'empressa de demander secours à l'agent consulaire d'Autriche à Gallipoli, M. Sidéridis. Ce dernier s'embarqua immédiatement sur un bateau remorqueur et se rendit sur les lieux. Il veut empêcher le pillage, mais personne ne l'écoute. Il court chez le mudir, mais celui-ci se trouve à Pacha-Liman. M. Sidéridis va le chercher, et en même temps il avertit le caïmakam d'Artaki. Ce personnage s'embarque et arrive à Koutali avec une nuée de pillards? L'enlèvement de la cargaison continue.

Bref, sur 22,000 kilogrammes de blé que contenait le navire, 600 seulement ont été vendus pour le compte des assurances le reste a été volé.

Pour enlever la marchandise avec plus de facilité, les pillards étaient munis de haches, au moyen desquelles ils ont démolé le pont en plusieurs endroits. Et tout cela s'est passé sous les yeux et malgré les protestations de l'agent consulaire.

Se voyant réduit à l'impuissance, M. Sidéridis est retourné à Gallipoli, d'où il a renvoyé son rapport à l'autorité dont il relève à Constantinople.

Ce n'est pas la première fois que les Koutalites agissent ainsi: si un navire a le malheur de faire naufrage près de leur île, ils se jettent dessus comme des animaux carnassiers sur un cadavre.

Koutali est le repaire des brigands qui exploitent la côte d'Asie et la côte d'Europe. Cette île est aussi le refuge des pirates qui infestent parfois la mer de Marmara, entre Artaki, Pacha-Liman et les autres petites îles de ces parages.

— Le spécimen géant du *Draco Dracena*, un arbre Drago, qui croît à Orstawa dans l'île de Tenerife, a été détruit par un ouragan durant l'automne de 1867. C'est le premier sur lequel Humboldt ait appelé l'attention générale il y a soixante ans. Ce savant illustre, calculait qu'il pouvait être âgé de 6000 ans. Le *Draco Dracena* avait été remarqué en 1795 par sir Georges Staunton, et en 1771 par T.-C. Borda, français; Humboldt a publié le dessin que ce dernier avait fait du végétal monstrueux. En juillet 1819, une tempête déracina l'arbre en partie, et une bonne et grande grange anglaise en a été publiée après sa mutilation.

— Une dépêche d'Ostende mentionne la fuite d'un employé des postes de Berlin qui a emporté des sommes considérables.

### VILLES DE ROUBAIX ET DE TOURCOING

#### EMPRUNT DE 1860.

15<sup>e</sup> TIRAGE. — 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1868.

Liste, par ordre de sortie, des numéros d'obligations créées en vertu de la loi du 6 juillet 1860, et remboursables, par suite du tirage au sort du 1<sup>er</sup> février 1868.

Ordre de sortie.	Numéros sortis.	Sommes à recevoir.	Ordre de sortie.	Numéros sortis.	Sommes à recevoir.	Ordre de sortie.	Numéros sortis.	Sommes à recevoir.	Ordre de sortie.	Numéros sortis.	Sommes à recevoir.
1	24,267	25,000	54	8,694	50	107	35,704	50	160	32,809	50
2	53,583	5,000	55	34,457	50	108	24,508	50	161	47,497	50
3	3,785	1,000	56	11,882	50	109	49,624	50	162	19,167	50
4	47,873	1,000	57	57,381	50	110	29,751	50	163	32,541	50
5	27,064	1,000	58	28,147	50	111	35,187	50	164	20,304	50
6	17,608	1,000	59	54,335	50	112	16,061	50	165	41,491	50
7	8,277	500	60	47,718	50	113	30,907	50	166	42,771	50
8	19,441	500	61	11,778	50	114	25,375	50	167	19,964	50
9	22,746	500	62	14,001	50	115	14,489	50	168	55,841	50
10	21,286	500	63	21,474	50	116	13,619	50	169	30,580	50
11	3,533	500	64	51,091	50	117	13,486	50	170	10,060	50
12	22,247	500	65	35,686	50	118	42,083	50	171	44,751	50
13	53,580	500	66	19,773	50	119	21,844	50	172	15,177	50
14	56,180	500	67	4,359	50	120	24,595	50	173	3,673	50
15	59,887	500	68	51,701	50	121	22,463	50	174	29,447	50
16	37,162	500	69	49,366	50	122	29,449	50	175	41,330	50
17	1,819	100	70	7,781	50	123	50,993	50	176	24,654	50
18	5,145	100	71	34,171	50	124	26,628	50	177	53,219	50
19	24,767	100	72	5,429	50	125	10,292	50	178	41,846	50
20	13,923	100	73	13,337	50	126	56,970	50	179	55,129	50
21	31,295	100	74	10,405	50	127	11,932	50	180	8,346	50
22	10,563	100	75	14,207	50	128	53,093	50	181	54,503	50
23	22,554	100	76	33,245	50	129	23,489	50	182	51,187	50
24	26,713	100	77	57,990	50	130	10,492	50	183	34,272	50
25	53,063	100	78	10,168	50	131	47,784	50	184	16,328	50
26	39,437	100	79	56,962	50	132	1				